

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 12 juin 2020**

**Objet**

**Modification du  
tableau des  
effectifs : création  
et suppression de  
postes suite à  
propositions  
d'avancements  
de grade et  
évolutions des  
services.**

**LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :**

32

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 5 juin 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme Nathalie LACUEY – M. NAFFRICHOUX – M. CAVALIERE – M. GALAN – Mme CHEVAUCHERIE – M. MEYRE – M. RAIMI – M. BAGILET – M. BOURIGAULT – M. VERBOIS – M. CALT – M. HADON**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme GRANJEON à Mme Nathalie LACUEY - Mme Conchita LACUEY à Mme Nathalie LACUEY - Mme DURLIN à M. GALAN - Mme REMAUT à M. CAVALIERE - Mme COLLIN à M. CAVALIERE – Mme MILLORIT à M. BAGILET – Mme LAQUIEZE à M. GALAN – Mme BONNAL à Mme CHEVAUCHERIE – Mme LOUKOMBO SENGÀ à M. BAGILET – M. DANDY à M. BOURIGAULT M. LERAUT à M. BOURIGAULT - Mme HERMENT à M. CALT – Mme FEURTET à M. CALT – M. DROILLARD à M. NAFFRICHOUX – M. BUNEL à M. NAFFRICHOUX- M. BUTEL à M. HADON**

**Absents excusés :**

**M. IGLESIAS – M. LEY – M. ROBERT**

**M. GALAN a été nommé secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

## I/ Avancements de grade

Chaque année, Monsieur le Maire souhaite proposer auprès de la CAP organisée par le Centre de Gestion de la Gironde, un certain nombre d'agents de la collectivité en vue d'un avancement de grade.

Il est nécessaire de modifier au-préalable le tableau des effectifs en vue de pouvoir mettre en œuvre les avancements de grade à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs dans les conditions suivantes afin de tenir compte :

- des avancements,
- et des besoins d'évolution des services.

<b><u>Filière Administrative</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	Création
<b><u>Filière Technique</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Création
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	Suppression
Adjoint technique	C	3	Suppression
<b><u>Filière Animation</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	Création
<b><u>Filière Sportive</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Educateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	Création
<b><u>Filière Culturelle</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Adjoint du Patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Création
Adjoint du Patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	Suppression
<b><u>Filière Sociale</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Création
<b><u>Filière Police Municipale</u></b>	<b><u>Catégorie</u></b>	<b><u>nombre</u></b>	<b><u>CREATION / SUPPRESSION</u></b>
Brigadier-chef principal	C	1	Création
Gardien-Brigadier	C	2	Suppression

## II/ Recrutement prévisionnel du directeur du Centre de Loisirs

Le départ par voie de mutation interne du responsable du Centre de Loisirs sur le poste de référent de la Fabrique Citoyenne en décembre dernier a occasionné un appel à candidatures. Les candidats présélectionnés relèvent de la filière animation, issus soit d'un grade de catégorie C soit de catégorie B.

Dans l'attente du résultat du jury et afin de procéder dans les meilleurs délais au recrutement sur un des grades recherchés, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs dans la filière animation.

<u>Filière Animation</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Animateur	B	1	Création
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	Création
Adjoint d'animation	C	1	Création

## III/ Organisation de l'école de musique

L'école municipale de musique et de danse est un outil majeur de la politique culturelle de la ville. Elle permet l'apprentissage de nombreuses disciplines artistiques, dans une diversité d'esthétique, classique ou « musiques actuelles », qui se développent de plus en plus.

Pour satisfaire les demandes auprès de certaines disciplines de l'Ecole de Musique, il est proposé d'augmenter la quotité de temps de travail pour les assistants d'enseignement artistique suivants :

<u>Filière Culturelle</u>	<u>Catégorie</u>	<u>nombre</u>	<u>CREATION / SUPPRESSION</u>
Assistant d'enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> classe Discipline Percussions Eveil musical	B	1 à 17,5/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique de 1 <sup>ère</sup> classe Discipline Percussions Eveil musical	B	1 à 16,5/20èmes	Suppression
Assistant d'enseignement artistique Discipline Guitare et Basse électrique – Musiques actuelles	B	1 à 14/20èmes	Création
Assistant d'enseignement artistique Discipline Guitare et Basse électrique – Musiques actuelles	B	1 à 10/20èmes	Suppression

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis des Commissions Réunies en date du 5 juin 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs selon les conditions ci-dessus exposées,

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus  
Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 15 juin 2020**

Nombre de votants : 29  
Suffrages exprimés : 25  
    Pour : 25  
    Contre :  
Abstention : 4 (Mmes HERMENT,  
FEURTET, MM. VERBOIS, CALT)



**Le Maire,**